MODE D'EMPLOI - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

la cgt FINANCES PUBLIQUES

du 3 au 10 décembre 2026
Élections professionnelles

Je vote CGT aux élections professionnelles de la fonction publique

DÈS LE 3 NOVEMBRE,

ÉTAPE 1

ACTIVEZ VOTRE COMPTE ÉLECTEUR ET VÉRIFIEZ VOS SCRUTINS !



Le Syndicat National CGT Finances Publiques vous accompagne pas à pas.

Les élections professionnelles se dérouleront du **3 au 10 décembre 2026.** Mais pour pouvoir voter, il faut d'abord **activer votre compte électeur !**

À partir du 3 novembre, vous pourrez accéder à votre espace électeur, vérifier les scrutins auxquels vous êtes inscrit et signaler toute anomalie.



N'attendez pas décembre : les délais pour faire corriger une erreur sont limités !

ÉTAPE 2

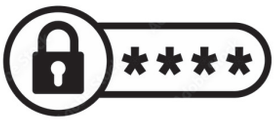
RETROUVEZ VOTRE COURRIEL D'ACTIVATION



À partir du 3 novembre, vous recevrez sur votre messagerie enregistrée dans ENSAP un courriel envoyé dans le cadre du dispositif ministériel de vote électronique.

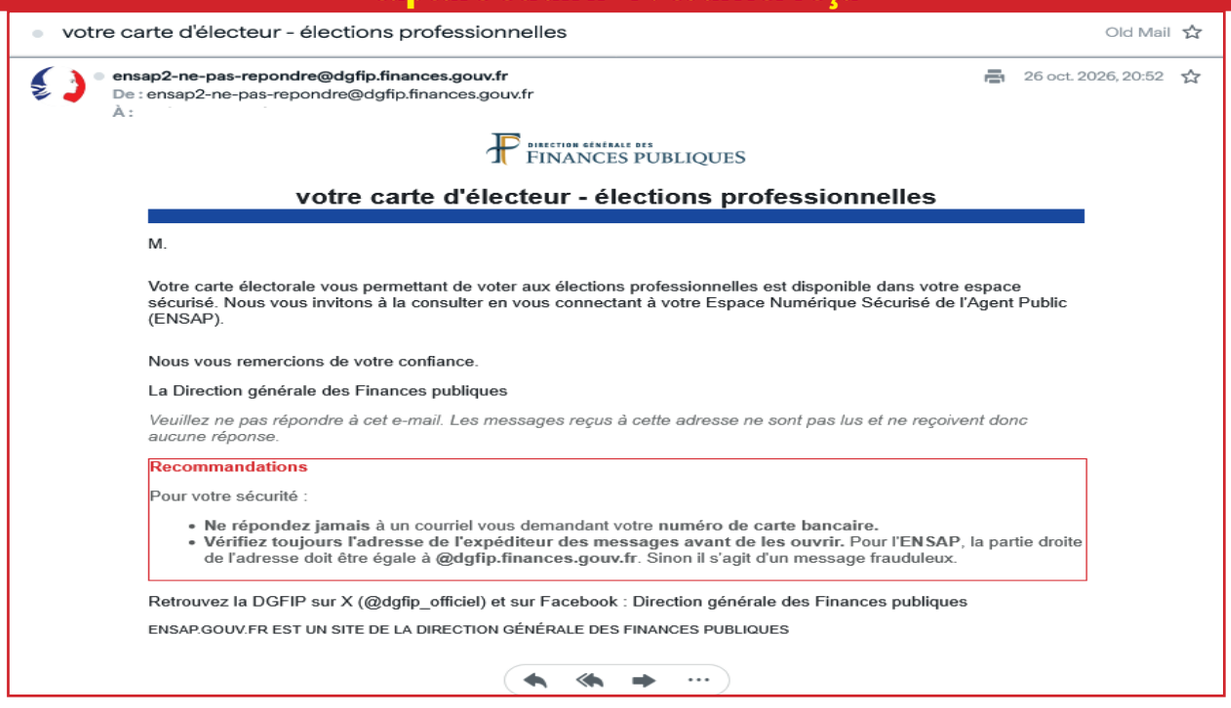
Il vous invitera à récupérer votre carte électeur dans l'ENSAP avec votre identifiant.

ÉTAPE 3



UN MAIL CONTENANT VOTRE MOT DE PASSE TEMPORAIRE vous sera envoyé sur votre messagerie professionnelle et vous pourrez vous connecter à l'espace de vote.

Capture écran n° 1 : Courrier reçu



votre carte d'électeur - élections professionnelles — Old Mail

ensap2-ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr
De : ensap2-ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr
À :
26 oct. 2026, 20:52

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

votre carte d'électeur - élections professionnelles

M.

Votre carte électorale vous permettant de voter aux élections professionnelles est disponible dans votre espace sécurisé. Nous vous invitons à la consulter en vous connectant à votre Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction générale des Finances publiques

Veuillez ne pas répondre à cet e-mail. Les messages reçus à cette adresse ne sont pas lus et ne reçoivent donc aucune réponse.

Recommandations

Pour votre sécurité :

- **Ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire.**
- **Vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.** Pour l'**ENSAP**, la partie droite de l'adresse doit être égale à **@dgfip.finances.gouv.fr**. Sinon il s'agit d'un message frauduleux.

Retrouvez la DGFIP sur X (@dgfip_officiel) et sur Facebook : Direction générale des Finances publiques

ENSAP.GOUV.FR EST UN SITE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

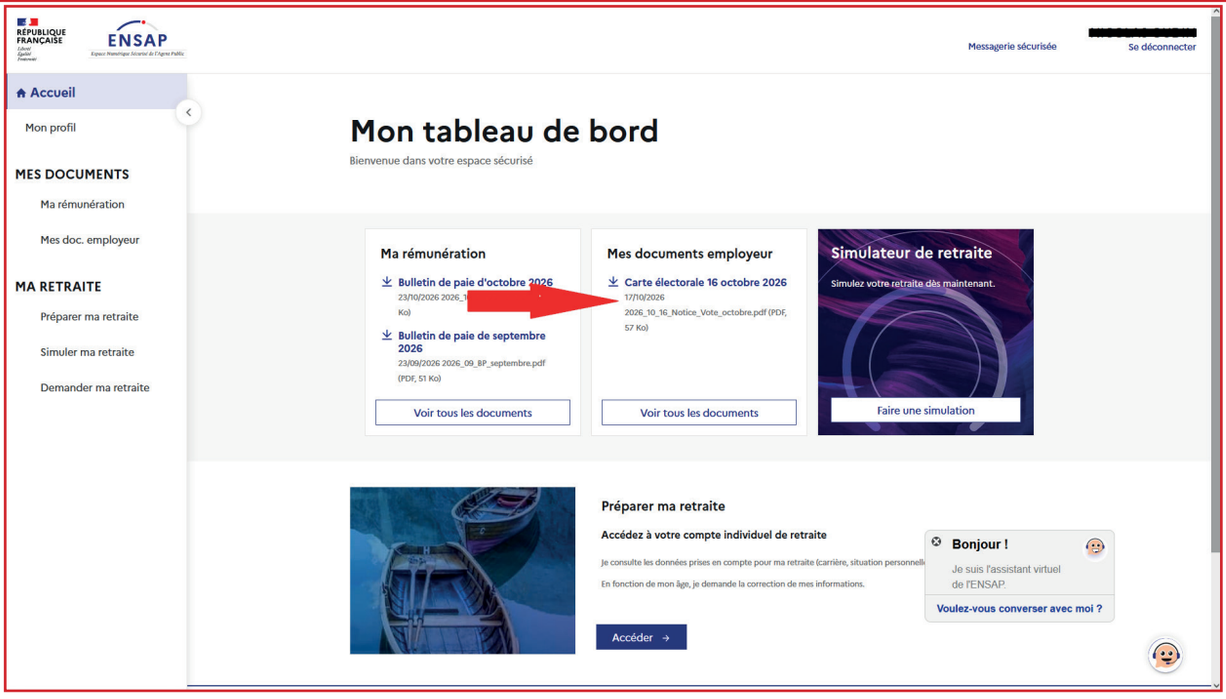
Vous n'avez rien reçu ? Vérifiez vos courriers indésirables. Si nécessaire, contactez votre service RH.

👉 Récupérez votre carte électeur dans l'ENSAP

Connectez-vous à votre espace personnel ENSAP et téléchargez votre carte électeur.

Elle comporte votre **identifiant électeur**, indispensable pour accéder au portail.

Capture écran n°2 : écran ENSAP où télécharger sa carte



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — ENSAP

Messagerie sécurisée — [redacted] — Se déconnecter

Accueil
Mon profil
MES DOCUMENTS
Ma rémunération
Mes doc. employeur
MA RETRAITE
Préparer ma retraite
Simuler ma retraite
Demander ma retraite

Mon tableau de bord

Bienvenue dans votre espace sécurisé

Ma rémunération
Bulletin de paie d'octobre 2026
23/10/2026 2026_1… Ko)
Bulletin de paie de septembre 2026
23/09/2026 2026_09_BP_septembre.pdf (PDF, 51 Ko)
Voir tous les documents

Mes documents employeur
Carte électorale 16 octobre 2026
17/10/2026 2026_10_16_Notice_Vote_octobre.pdf (PDF, 57 Ko)
Voir tous les documents

Simulateur de retraite
Simulez votre retraite dès maintenant.
Faire une simulation

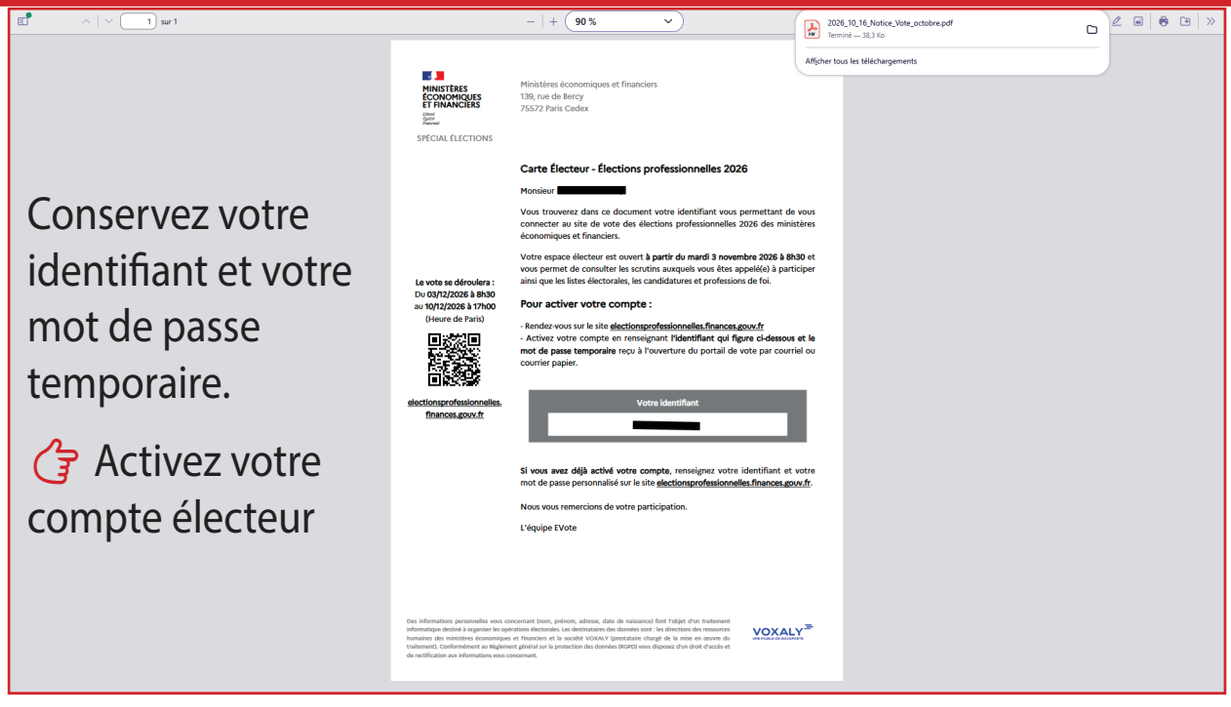
Préparer ma retraite
Accédez à votre compte individuel de retraite
Je consulte les données prises en compte pour ma retraite (carrière, situation personnelle…
En fonction de mon âge, je demande la correction de mes informations.
Accéder →

Bonjour !
Je suis l'assistant virtuel de l'ENSAP.
Voulez-vous converser avec moi ?

Capture n°3 : carte électeur en pdf

Conservez votre identifiant et votre mot de passe temporaire.

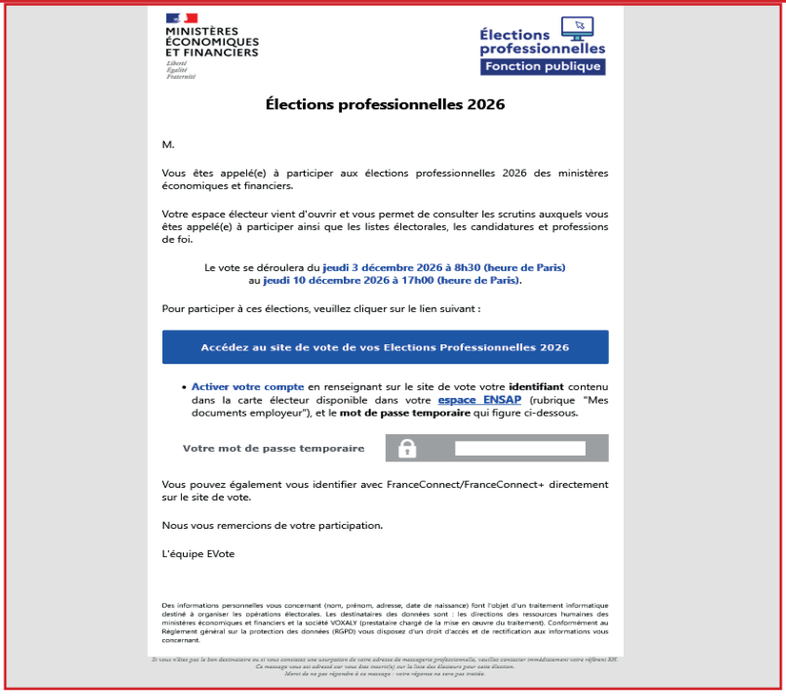
👉 Activez votre compte électeur



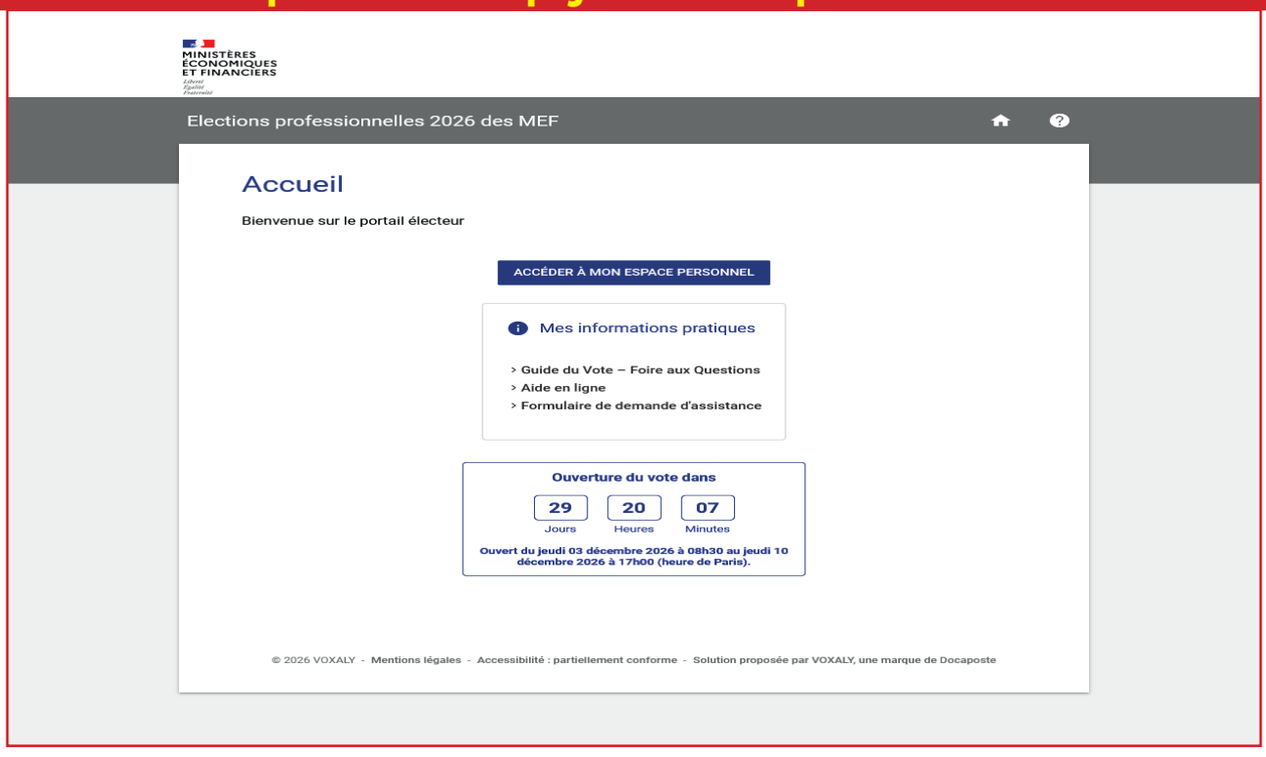
Accédez au portail électeur :

https://electionsprofessionnelles.finances.gouv.fr/portail/identification-portail-electeur

Capture n°4 : Mail avec mot de passe temporaire



Capture écran n°5 : page d'accueil du portail électeur

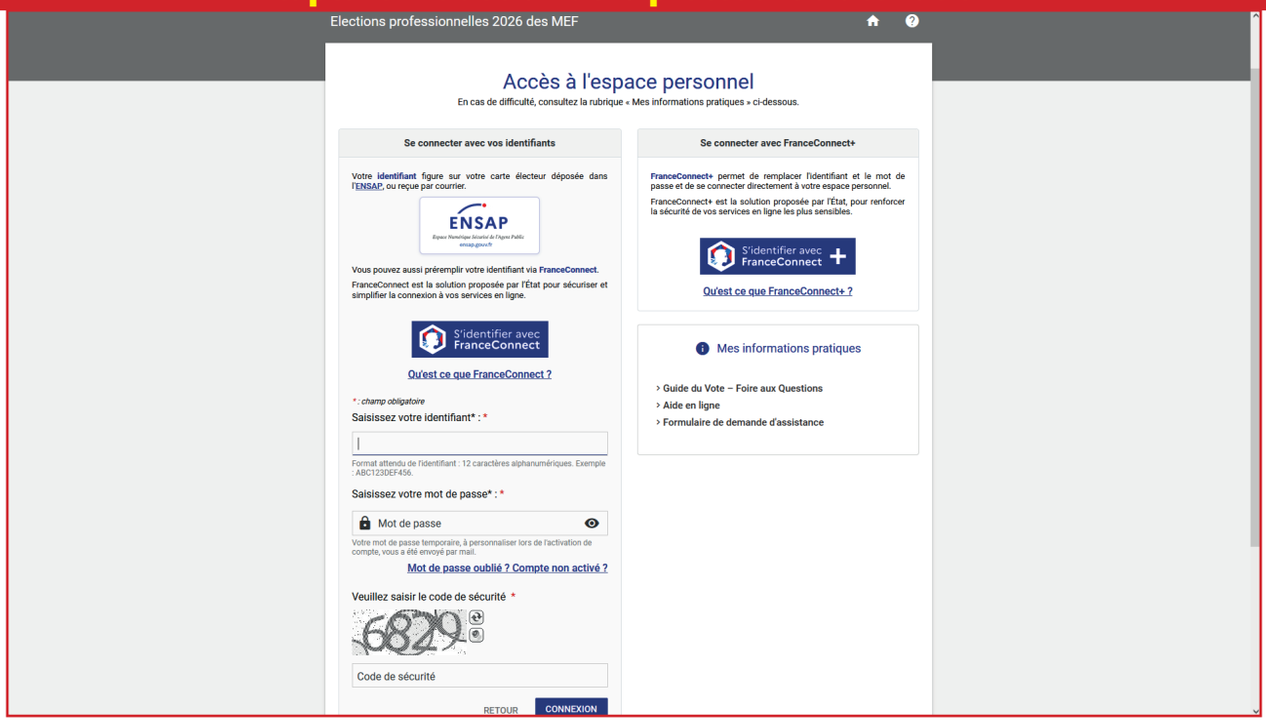


Cliquez sur :

ACCÉDER A MON ESPACE PERSONNEL



Capture n°6 : écran de la procédure d'activation



Si le portail vous demande de définir de nouveaux éléments d'authentification, suivez les indications affichées.

Sinon saisissez votre identifiant, mot de passe et code de sécurité.

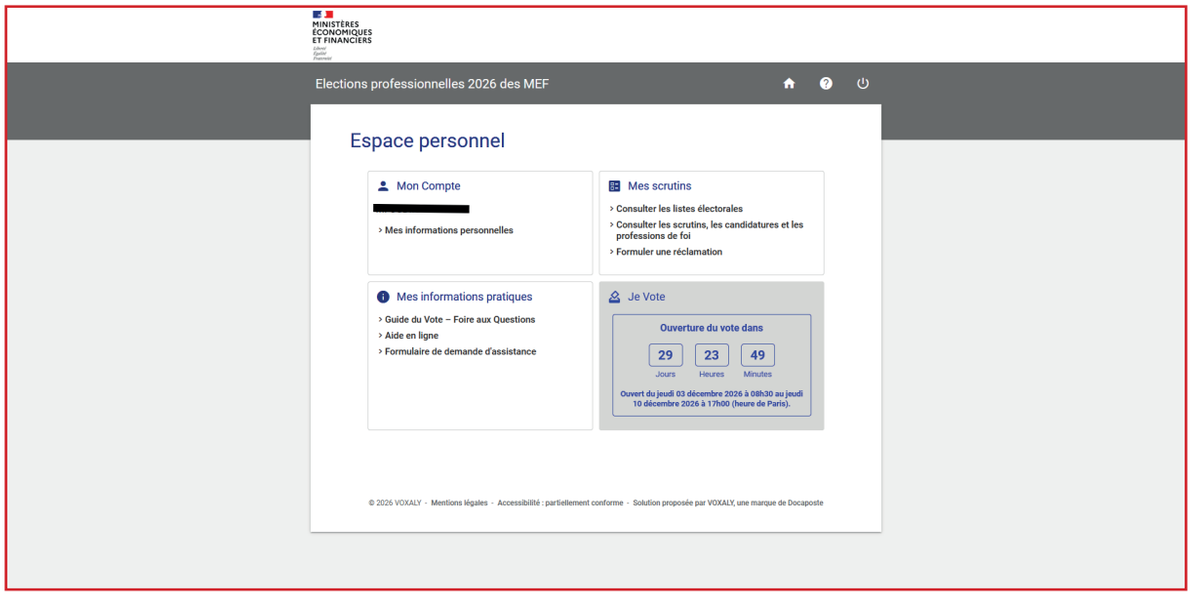
Le mot de passe, si vous l'avez oublié sera envoyé par l'application sur votre messagerie !

Votre compte est activé ? Vous pouvez maintenant vérifier vos droits de vote !

Vérifiez les scrutins auxquels vous êtes inscrit

Une fois connecté, consultez la liste de vos scrutins.

Capture écran n°7 : écran d'accueil et écran affichant les scrutins de l'électeur





En règle générale, un fonctionnaire titulaire de la DGFiP en activité peut participer à quatre scrutins :

- Le CSA ministériel (CSAM).
- Le CSA de réseau DGFiP (CSAR).
- Le CSA local.
- La CAP national de sa catégorie



Attention : ces droits varient selon votre situation administrative et votre affectation.

👉 Les agents contractuels peuvent relever de la CCP plutôt que d'une CAP.

👉 Les fonctionnaires stagiaires en stage théorique ne participent pas aux élections des CSA.

S'ils sont déjà titulaires d'un grade de la DGFiP, ils conservent leur droit de vote à la CAP de leur corps d'origine.

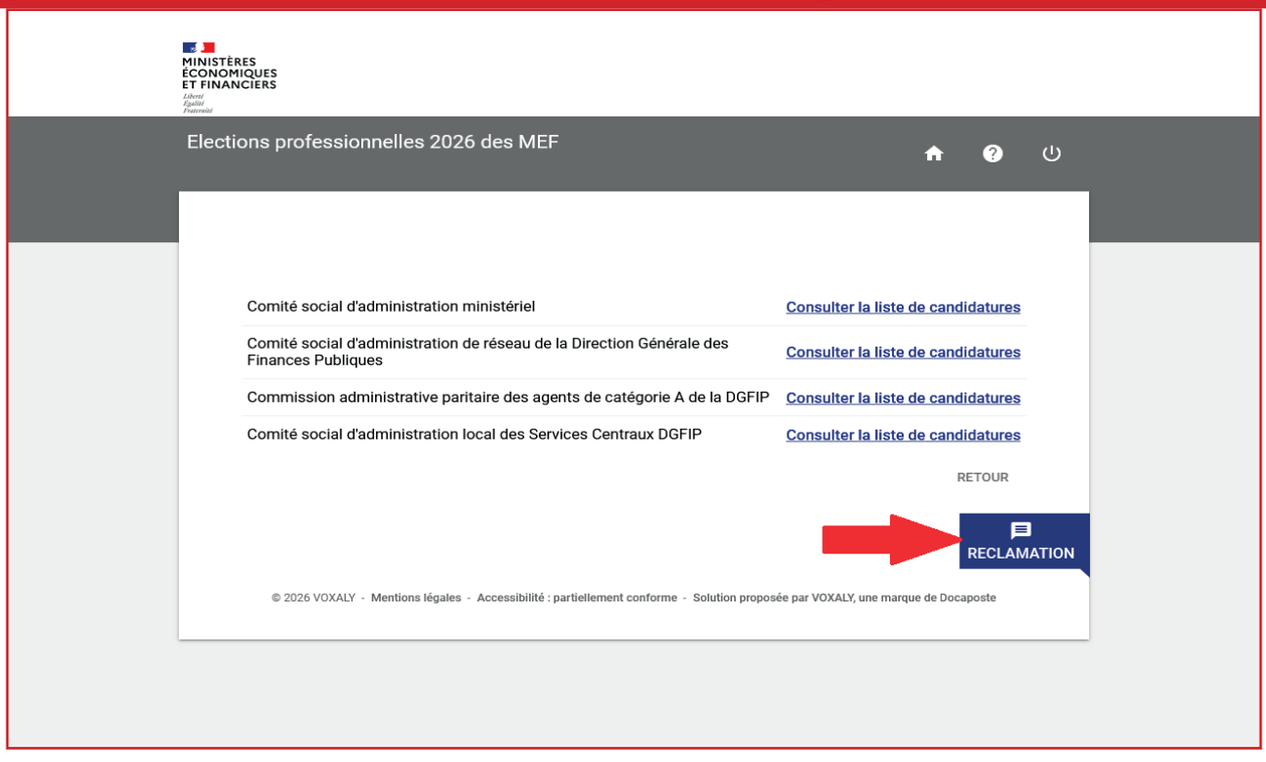
👉 Les stagiaires en stage pratique participent au CSAR et au CSA de leur direction de stage. Leur participation à une CAP dépend de la détention préalable d'un grade de la DGFiP.

LE BON RÉFLEXE : vérifier tous les scrutins affichés dans votre espace électeur, sans présumer que votre situation est identique à celle de vos collègues.

👉 Un scrutin manque ? Signalez-le sans attendre !

Votre affectation est incorrecte ? Vous pensez être inscrit à un mauvais scrutin ou avoir été oublié ? Une procédure de réclamation est accessible depuis votre espace électeur.

Capture écran n°8 : Le formulaire de réclamation est toujours accessible en bas à droite



Deux dates importantes :

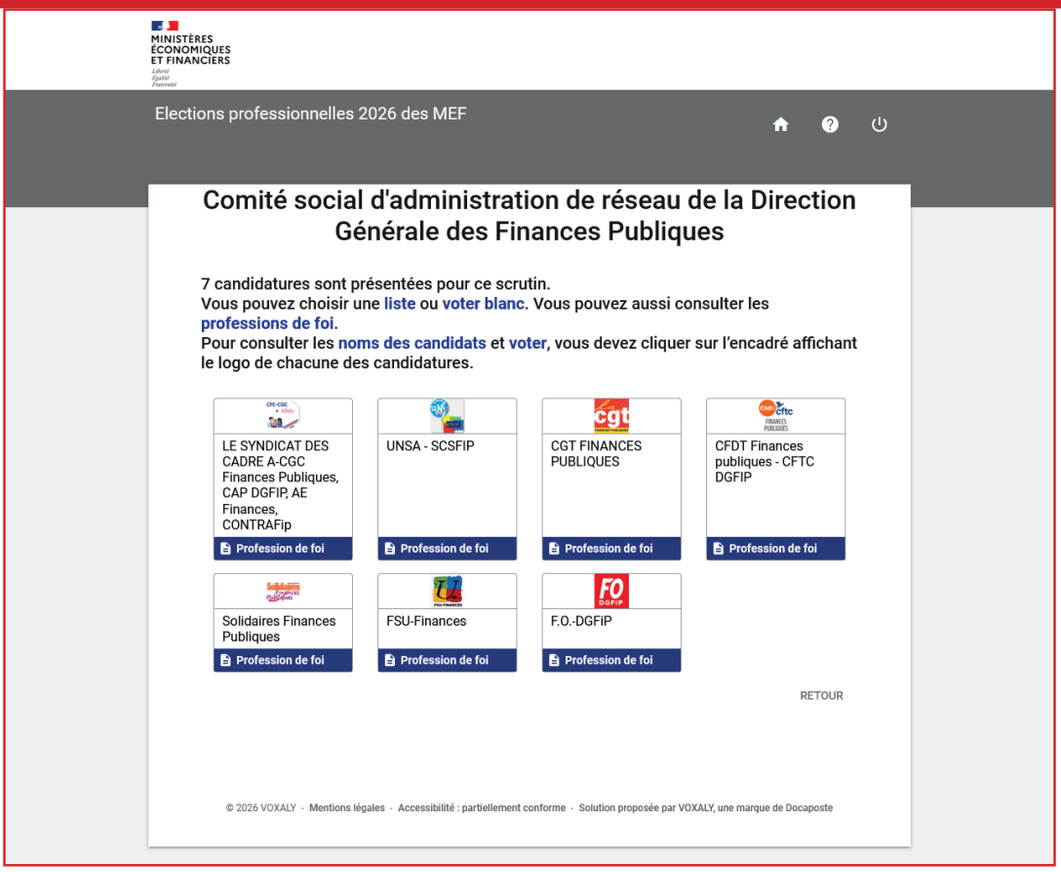
- **12 novembre 2026 :** date limite pour demander une inscription sur les listes électorales.
- **16 novembre 2026 :** date limite pour les réclamations relatives aux inscriptions et omissions.

N'attendez pas le dernier jour pour signaler une erreur.

☞ Consultez les candidatures et les professions de foi

Depuis votre espace électeur, vous pourrez également consulter les listes candidates et leurs professions de foi, selon leur calendrier de mise à disposition.

Capture écran n°9 : écran d'accès aux candidatures et professions de foi





Prenez le temps de vous informer avant de voter !

Vous êtes absent du service ?

Si vous êtes en congé, en arrêt de travail ou absent du service, des modalités particulières sont prévues pour vous transmettre les informations nécessaires à l'activation de votre compte.

Elles peuvent notamment passer par votre adresse électronique personnelle ou par courrier postal.

Si vous n'avez reçu aucune information, contactez rapidement votre service RH pour vérifier vos coordonnées.

Besoin d'aide ?

Identifiant ou mot de passe perdu : rapprochez-vous de votre correspondant local du dialogue social pour connaître la procédure de récupération.

Problème technique : utilisez le dispositif d'assistance prévu sur le portail électeur.

Erreur dans vos scrutins : déposez une réclamation dans les délais.



Et après ?

je vote cgt

Le vote électronique sera ouvert :

Du jeudi 3 décembre 2026

à 8h30 au jeudi 10 décembre 2026 à 17h00 (heures de Paris).

Dès aujourd'hui, prenez quelques minutes pour activer votre compte et vérifier vos scrutins.

Votre droit de vote mérite toute votre attention !